

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2012

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Lassalle, Riu, Touya, Yvora,  
Mmes Adoue, Claverie, Expert, Duverdier.

Excusés : Mme Lesgards et Mr Sommerville.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **\* Validation des entreprises choisies par la Commission Appel d'Offre pôle commercial.**

Les entreprises retenues pour la construction du pôle commercial sont les suivantes :

- Maçonnerie : Ent. LOPEZ : 109 991.70 € H.T - Charpente : Ent. MOTHEs : 29 927.75 € H.T –
- Menuiserie : Ent. SOGEME : 19 195.82 € H.T –Plâtrerie : Ent. LESCA : 18 419.77 € H.T. –
- Carrelage : Ent. LASSALLE : 17 731.93 € H.T – Plomberie : Ent. BELLOCQ : 7 106.94 € H.T. –
- Electricité : Ent. ORTIZ : 2 583.28 € H.T.

Total du Marché H.T. : 204 957.19 €.

### **\* Convention avec Selarl LACO-COUNILH.**

- La Selarl LACO-COUNILH demande au conseil municipal l'autorisation d'occuper le domaine public pour l'implantation de l'enseigne lumineuse de la Pharmacie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal répond favorablement, pour l'occupation gracieuse du domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public pour une durée de 9 ans renouvelable.

### **\* Convention travaux bâtiment commercial.**

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention autorisant les travaux d'électricité nécessaires au fonctionnement de la future boulangerie. Ces travaux étant pris en charge par le futur locataire occupant du bâtiment commercial.

### **\* Subvention attribuée par la Sénatrice Mme MICHEL pour le pôle commercial.**

Dans le cadre du projet communal, Monsieur le Maire avait adressé des demandes d'aides financières à diverses collectivités publiques, au FISAC et à Mme MICHEL par le biais de sa réserve parlementaire du Sénat. Cette dernière a répondu favorablement en nous octroyant une subvention d'un montant de 10 000.00 € pour nous permettre de mener à bien le projet communal. Le conseil municipal la remercie vivement pour son soutien d'autant plus qu'elle est la seule à avoir donné suite positivement.

### **\*Etude stationnement PMR à l'école.**

La commission voirie est chargée d'étudier la possibilité d'un stationnement pour « Personne à Mobilité Réduite » aux abords de l'école en même temps que l'étude menée pour le projet du parking. D'autre part, les propriétaires du terrain situé derrière l'école ont fait une offre de prix pour la vente d'une parcelle sur laquelle le parking pourrait être envisagé. Une commission doit étudier cette offre en relation avec les équipes techniques de MACS et une demande d'estimation de prix sera faite auprès des Domaines.

### **\*Schéma départemental de coopération intercommunale –syndicats de rivières.**

Courant septembre 2012, une réunion d'information a eu lieu à Peyrehorade, en présence du Préfet des Landes, des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes et des maires. Une proposition de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présentée. Il a été question de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte actuel par adhésion des communes riveraines du bas Adour et des Gaves non adhérentes à ce jour ainsi que les communes situées dans les bassins versants affluents du Bas Adour et des Gaves (hors bassin versant des Luys gérés par ailleurs) soient les communes de Bélus, Biarrotte, Biaudos, Herm, Magescq, Oeyregave, Ossages, Pouillon, St Lon les Mines, Siest et Tercis les Bains.

Une convention lie actuellement le Syndicat Mixte du Bas Adour et le Syndicat du Moyen Adour landais permettant de définir les modalités de gestion des parties communes de l'Adour.

A moyen ou long terme (fin 2015), cette structure pourra envisager une coopération formalisée par convention voire une fusion avec les structures gestionnaires sur les parties amonts du bassin versant des Gaves et de la rive gauche de l'Adour située dans les Pyrénées Atlantiques et ce, dans l'objectif d'une gestion harmonisée à l'échelle de ce sous bassin versant interdépartemental.

L'arrêté de périmètre devra être signé entre les 37 communes à fin décembre 2012.

D'autre part, dans le cadre de la gestion et restauration de la végétation du lit et des berges de l'Adour de Dax à Josse, le Syndicat Intercommunal du Bas Adour fera procéder par l'entreprise ATA aux divers travaux : abattage, élagage et broyage dont le démarrage est prévu courant novembre 2012 jusqu'à mars 2013.

### **\* Courrier ERDF.**

ERDF informe que les deux anomalies signalées par la mairie ont été transmises à son service exploitation. Ce sont deux problèmes de hauteur de ligne, l'une au lieu dit Pourey et l'autre au lieu dit Bellevue. Si ces hauteurs ne sont pas réglementaires, ERDF fera le nécessaire.

**\* Appel à candidature pour poste à pourvoir.**

Mr le Maire expose au conseil que le contrat d'un agent communal prend fin le 31 décembre, il convient de renouveler ce poste d'Agent technique afin d'assurer l'entretien du trinquet et de la cinquième classe de l'école, à raison de 12,70/35<sup>ème</sup> et pour une durée du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mr le Maire à procéder au recrutement de cet agent. Les personnes intéressées adresseront leur candidature à la mairie jusqu'au 30 novembre 2012.

**\* Information démolition coccinelle.**

Avant de procéder à la démolition de la "Coccinelle", une étude est en cours pour le désamiantage du bâtiment. Les travaux devraient débuter après le 20 novembre 2012.

**\* Droit de préemption Urbain : Section A n°599 – 76 7 , Section D n°810 – 812 -821, Section E n°418 – 44 2 et 443.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**\* Création poste Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe.**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la réussite à l'examen professionnel et en attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à TEMPS COMPLET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE

- de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe
- Il sera chargé des tâches techniques d'exécution dans les bâtiments communaux, espaces naturels, espaces verts, voirie...
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concernés
- Mr le Maire est chargé de nommer le responsable de ce poste
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- La délibération prendra effet à compter 1<sup>er</sup> Novembre 2012.

**\* Décision modificative.**

Afin d'honorer les remboursements d'emprunts pour l'année 2012, il convient de transférer la somme de 22 500 € des articles 020 pour un montant de 15 000 € et article 2313/191 pour un montant de 7 500 € à l'article 1641. Après en avoir délibéré, le conseil approuve la délibération modificative.

**\* Location Immeuble Lafitte.**

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mr le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public Communal entre l'Association Interdépartementale Agréée des Pêcheurs Professionnels du Bassin de l'Adour et des Versants Côtiers représentée par Mr Duhart et la commune de SAUBUSSE représentée par son Maire, Mr Arnaud Laborde. L'Association est autorisée à occuper une partie de l'Immeuble Lafitte cadastrée Section D n° 624 comprenant 2 pièces pouvant servir de bureau au rez de chaussée pour une durée de 9 ans à compter 1<sup>er</sup> Janvier 2013. Le montant du loyer annuel est de 800 €.

**\* Convention occupation domaine public.**

- Terrasse de Bar. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le bail à Mme Navarro pour un emplacement situé en face de son bar, sur une longueur de 10 mètres et sur une largeur de 3 mètre à l'extérieur de la bordure du trottoir. Le bail est conclu pour une période d'UN AN, renouvelable et moyennant la somme 30.00 €/an.
- Terrasse brasserie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le bail à Mr et Mme Navarro pour bénéficier en façade d'un emplacement en terrasse sur une longueur de 10 mètres et une largeur n'excédant pas 3 mètres à l'extérieur de la bordure du trottoir. Le bail est conclu pour une période d'UN AN, renouvelable et moyennant la somme de 30.00 €/an,
- Salon de Coiffure. Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire le bail à Mme Lemonier, gérante d'un salon de coiffure, pour un emplacement situé en face de son commerce sur une longueur de 5 mètres et une largeur n'excédant pas 2 mètres à l'extérieur de la bordure du trottoir. Le bail est conclu pour une période d'UN AN, renouvelable et moyennant la somme de 25.00 €/an.

**\* Plan de financement travaux Ecole.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan de financement présenté pour les travaux de l'école et autorise le maire à demander les subventions.

**\* Divers.**

- Le représentant communal de l'Association des Maires Ruraux a sollicité le conseil municipal afin que celui-ci soutienne la motion contre la nouvelle réforme territoriale et la nouvelle loi des finances 2013 des petites communes. En effet, cette réforme remet en question l'identité et l'avenir des petites communes. A l'unanimité, le conseil vote favorablement son soutien à l'ADMR.

- L'APE a adressé au conseil municipal, une demande de subvention complémentaire de 750 € pour prendre en charge la location de la salle à la Grange de Poudepé pour la prochaine kermesse. Après en avoir délibéré, le conseil ne répond pas favorablement à la demande et réitère sa proposition de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes communale.

D'autre part, dans le cadre d'un Marché de Noël, l'APE sollicite également le conseil pour l'autorisation d'installer leur stand de vente sur la place de l'Eglise et aux abords de la salle des fêtes avec possibilité de repli dans cette salle en cas de mauvais temps. Le conseil donne son accord pour la réservation de la salle.

- Projet port : le porteur du projet réunira prochainement les co- financeurs supposés afin d'aller plus loin dans la concrétisation des investissements projetés, un tableau établi par tranche sera élaboré par le PALO.

- Les sept jardinières vont être fleuries et disposées dans notre village.

- L'espace cinéraire est quasiment terminé, quelques détails restent à finaliser, le conseil félicite l'équipe qui s'est occupée de mener à bien ce projet.

- Le bulletin municipal est en cours. La commission en charge de l'élaboration de ce document sollicite expressément les associations pour qu'elles transmettent leur compte rendu de l'année rapidement.

- Les fuites à l'intérieur de l'église ont été prises en compte par la commission bâtiments, des spots extérieurs seront installés pour embellir le bâtiment.

- La secrétaire de séance du dernier conseil municipal demande la rectification d'un écrit, à savoir, l'organisation du concert du 28 septembre dernier était réalisé par l'Association Ste Thérèse et non par l'Association Culturelle.

**\* Les rendez-vous du mois \***

- Samedi 10 novembre : Messe à partir de 18h30 pour la Commémoration de l'Armistice.

- Dimanche 11 novembre : Commémoration de l'Armistice : Rassemblement à 11h devant la Mairie puis défilé jusqu'au Monument aux Morts. Un apéritif est ensuite offert par l'Amicale des Anciens Combattants à la salle des fêtes.

- Dimanche 2 décembre : Marché de Noël organisé par l'APE : de 8h00 à 13h00, place de l'Eglise et Salle des fêtes : vente de sapins, pâtisseries et autres objets de décoration.